

**Remarques**

- Ces chiffres indiquent le facteur de correction de puissance lié à la longueur de tuyauterie pour une unité intérieure standard chargée au maximum (avec le thermostat réglé au maximum) dans des conditions standard. En outre, dans des conditions de charge partielle, il existe uniquement un écart mineur pour le rapport de correction de la puissance, comme indiqué sur les illustrations ci-dessus.
- La commande suivante est utilisée avec cette unité extérieure:
  - en cas de rafraîchissement: contrôle constant de la pression d'évaporation
  - en cas de chauffage: contrôle constant de la pression de condensation

**3. Mode de calcul de la puissance des unités extérieures.**

La puissance maximale du système est soit la puissance totale des unités intérieures ou la puissance maximale des unités extérieures comme indiqué ci-dessous, selon la valeur la moins importante.

**Rapport de connexion intérieure ≤ 100%.**

=  x

**Rapport de connexion intérieure > 100%.**

=  x

- Si la longueur de tuyauterie équivalente globale est de 90 m ou plus, le diamètre des tuyaux de gaz principaux (unité extérieure - sections de branchement) doit être augmenté.

Reportez-vous ci-dessous pour les nouveaux diamètres.

Modèle	Ø standard côté liquide	Augmentation Ø côté liquide	Ø standard côté gaz	Augmentation Ø côté gaz
RXYSQ8TMY1B	9,5	12,7	19,1	22,2

**5. Longueur équivalente totale**

=  x  +

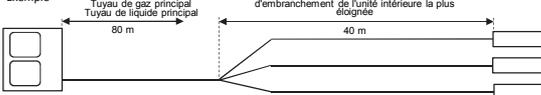
Sélectionnez le facteur de correction dans le tableau suivant.

Pour le calcul de la capacité de rafraîchissement: taille du tuyau de gaz

Pour le calcul de la capacité de chauffage: taille du tuyau de liquide

	Taille standard	Augmentation de la taille
Rafraîchissement (tuyau de gaz)	1,0	0,5
Chauffage (tuyau de liquide)	1,0	0,3

**Exemple**



**Longueur équivalente totale**  
 • Mode rafraîchissement = 80 m x 0,5 + 40 m = 80 m  
 • Mode chauffage = 80 m x 0,3 + 40 m = 64 m

**Taux de correction de la puissance (différence de hauteur = 0)**  
 • Mode rafraîchissement = 0,87  
 • Mode chauffage = 1,00